DC/BR
DEPOSITAIRE CENTRAL / BANQUE DE REGLEMENT
Afrique de l'Ouest

AVIS N°102-2019 / DC/BR / DG

SUKUK ETAT DU TOGO 6,50% 2016-2026

Paiement de la marge semestrielle et Remboursement partiel du Principal

Le Dépositaire Central / Banque de Règlement porte à la connaissance des Teneurs de Comptes/Conservateurs, que le Trésor Public du Togo procédera, le 17 août 2019, au paiement de la marge semestrielle et au remboursement partiel du « SUKUK ETAT DU TOGO 6,50% 2016-2026 » pour un montant global net d'impôt de **16 471 862 773 FCFA (Seize Milliards Quatre Cent Soixante Un Millions Huit Cent Soixante Deux Mille Sept Cent Soixante Treize FCFA).**

Pour toute information complémentaire, les intéressés sont priés de contacter la société de gestion et d'intermédiation chargée du service financier de cette opération : SGI TOGO, 4691, Bld G. GNASSINGBE EYADEMA, 01 BP 2312 Lomé - TOGO, Tél. : (228) 22 53 33 30/40, Fax : (228) 22 22 31 47.

Fait à Abidjan, le 23 juillet 2019

Le Directeur Général

Dépositaire Central / BR Banque de Règlement
LE DIRECTEUR GENERAL
Afrique de l'Ouest UEMOA

Dr Edoh Kossi AMENOUNVE

Siège social : Abidjan-Plateau 18, avenue Joseph Anoma
01 BP 3802 Abidjan 01
RC : CI-ABJ-1997-B-208436 CC : 9819726-E
Tél. : (225) 20 31 55 50 / 20 32 66 85 - Fax : (225) 20 32 66 84